Des autorités communales conscientes de leurs responsabilités pensent à la prévention de la guerre intégrale

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **15 (1968)**

Heft 12

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-365542

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Des autorités communales conscientes de leurs responsabilités pensent à la prévention de la guerre intégrale

Pour la poursuite de l'existence

Le Conseil communal de Kilchberg a nommé une Commission pour la prévention de la guerre intégrale, chargée d'étudier l'application de toutes les mesures nécessaires en prévision de la guerre et de catastrophes et de présenter ensuite un rapport à ce sujet, ainsi que des propositions au Conseil communal. Cette commission groupe:

— le président de commune (syndic)
— le greffier communal
— le chef local
— le chef de l'économie de guerre
— le chef de section.

Les autorités et services publics intéressés au problème ainsi que, notamment, les chefs de service des organismes locaux de protection civile et leurs remplaçants, ont reçu un exposé général et un questionnaire. Les questions seront débattues lors d'un rapport des chefs de service, à la suite de quoi il sera possible de faire des propositions et suggestions en conséquence. C'est à notre connaissance, la première commune de notre pays dont les autorités, en toute conscience de leurs responsabilités, s'occuppent de ces problèmes et prennent les mesures qui s'imposent. Kilchberg figure également, avec Rüschlikon, au nombre des communes qui ont été les premières à prévoir une installation permettant de fournir en cas de besoin de l'eau potable à la population, ainsi qu'un dispositif de distribution et qui en ont exercé le fonctionnement dans leur région. Nous publions dans ce numéro, à titre d'exemple pour tout le pays, l'exposé général et le questionnaire établis par la Commune de Kilchberg, en prévision d'une prévention de la guerre intégrale.

Prévention intégrale de la Commune de Kilchberg pour le cas de guerre ou de catastrophes (y compris les sabotages).

Mesdames, Messieurs,
Dans le sens de **mesures préventives**, la Municipalité considère qu'il est du devoir de toutes les autorités et commissions de réfléchir au problème que pose une **prévention intégrale** pour le cas de guerre et de catastrophes et de tirer les conclusions qui s'imposent.

1. Lors de l'examen des questions décisives qui intéressent le domaine propre des autorités et des commissions, il est essentiel de se figurer en premier lieu l'aspect actuel de la guerre, tel qu'il pourrait être. La Municipalité relève qu'actuellement aucun danger particulier ne menace notre pays. Toutefois, les récents événements montrent que la situation politique mondiale peut très rapidement changer.
2. L'époque des déclarations de guerre ou tout au moins des longues tensions politiques précédant les premiers actes de guerre est révolue. L'on peut se demander si la Suisse pourrait rester à l'écart d'une guerre au cas où un conflit à venir éclaterait entre l'est et l'ouest. Quoiqu'il en soit, il faut prévoir qu'elle ne serait pas épargnée par les faits de guerre.
3. Selon toutes prévisions, une guerre future serait conduite intégralement; tous les moyens dont on disposerait alors pourraient être utilisés. Notre pays doit en particulier compter qu'avec des fins de pression — visant par exemple à obtenir «l'autorisation de traverser son territoire» —, l'adversaire ferait usage de moyens modernes d'anéantissement massif. Les villes surtout serviraient de premières cibles. C'est pourquoi, nous devons nous préparer à tous les échelons pour le cas où une **bombe A** serait larguée sur le secteur de Zurich.
4. Il est possible qu'en cas de situation critique (cas X) le Conseil fédéral ordonne que, tant une partie de l'organisme de protection civile qu'une partie de la population doivent séjourner à tour de rôle en permanence dans les abris. Cette mesure pourrait s'imposer pour que, d'une part, en cas d'attaque atomique subite, un effectif minimum des forces de protection civile survive et que, de l'autre, les pertes subies par la population civile n'excèdent pas les possibilités des mesures de sauvetage et de secours.
5. L'on peut également penser que la Suisse serait tout d'abord attaquée au moyen d'armes classiques ou traditionnelles. Si un adversaire devait par exemple réussir, avec le temps, à pénétrer dans la Suisse orientale, cette partie de la région du lac de Zurich verrait affluer un grand nombre de réfugiés, alors même que les instructions officielles des autorités préciseraient que les habitants doivent demeurer à leur lieu de domicile.
6. Notre pays doit être en mesure d'opposer une défense intégrale à une conduite intégrale de la guerre d'un adversaire possible. Un tel dispositif de défense comporte toutes les mesures — militaires et civiles — qui *garantissent l'indépendance du pays, ainsi que la protection de l'armée et de la population civile, et devrait nous permettre aussi d'assurer le maintien de l'infrastructure nécessaire.* Toutes ces mesures visent à protéger la vie et les mouvements de troupe, et à assurer la survie de la population civile.
En établissant le programme de telles mesures, on doit, de plus, prévoir que notre commune — peut-être aussi avec une région donnée — pourrait se trouver privée, pendant un temps assez long, de tout ravitaillement extérieur, L'on doit également prévoir qu'un contact avec l'extérieur, avec le gouvernement, par exemple, pourrait ne plus être possible.
7. En considération de notre *infrastructure de ravitaillement généralement centralisée,* relevons encore les points suivants:
— Aujourd'hui, nous avons un dispositif de ravitaillement en eau pouvant fonctionner au moyen de pompes et sans courant.

Destinataires des documents:

— Municipalité
— Assistance publique
— Service de santé des écoles
— Service de soins aux malades des églises protestantes
— Service de soins aux malades des églises catholiques
— Autorité du service de santé
— Administration communale
— Protection civile
— Office de la culture des champs
— Sanatorium de Kilchberg
— Home Emilien
— Fondation Konrad
— Maison de retraite de Hochweid
— Paroisses
— Pharmacies
— Médecins ayant un cabinet sur place
— Fabrique de chocolat Lindt & Sprüngli, S. A.

— Les bases de la fourniture d'électricité sont formées de centrales vulnérables par suite d'attaques terroristes ou de sabotages.
— Les petites boulangeries sont en voie de disparition et les fabriques centrales de pain sont de plus en plus nombreuses.
— En cas de guerre ou de catastrophe, l'on doit s'attendre à être privé du gaz et de l'électricité. De même, les chauffages à mazout, télécommandés à l'électricité cesseraient de fonctionner.

8. Toutes ces considérations permettent de conclure que chaque commune est bien inspirée lorsqu'elle *se préoccupe minutieusement* aujourd'hui du problème d'une *prévention intégrale*. Sur le plan concret, la commune devait pouvoir être aussi autonome que possible en matière de ravitaillement, car elle ne pourrait tout d'abord compter sur l'aide ni de la Confédération, ni du canton ni d'autres communes. Nous devons, au contraire, partir de l'idée que nous pourrions, pendant assez longtemps, devoir ravitailler encore un nombre supplémentaire de personnes (réfugiés).
Se fondant sur ces principes essentiels, la Municipalité vous demande d'étudier le questionnaire ci-annexé pour votre secteur d'activité. Aussi vous prions-nous de nous adresser, d'ici au 20 novembre 1968, votre *exposé* à ce sujet *contenant toutes les propositions et suggestions nécessaires*. Les documents vous sont remis en un nombre d'exemplaires suffisants, de manière que toutes les personnes intéressées aient la possibilité d'étudier d'abord minutieusement toutes les questions. Nous utiliserons ensuite vos données et soumettrons des propositions à la Municipalité.
Entre-temps, nous vous remercions de faire — en plus du règlement des affaires courantes — ce travail de planification très important et vous adressons nos salutations très distinguées.

Commission pour la prévention intégrale de guerre

Le chef local

I. Liste des questions: destinataires selon distribution

A. Questions relatives au personnel

1. Qui est à disposition en temps de guerre?
   a) parmi les personnes employées actuellement?
   b) retraités expérimentés ou femmes mariées?
   c) lacunes à combler?
2. En cas d'alerte au degré X, l'établissement pourait-il demeurer en fonction en étant exploité par des relèves (⅓ jusqu'à ½ du personnel en permanence dans les bunkers)?

B. Questions relatives aux matériels

1. Pour combien de temps vos réserves de matériels suffiraient-elles?
   a) pour des tâches administratives?
   b) pour l'exploitation (carburant, lubrifiants, etc.), le chauffage?
   c) pour les réparations et l'entretien?
2. Propositions relatives à la constitution de dépôts de matériels supplémentaires?
   a) Matériels (machines aussi) difficile à obtenir en temps de guerre?
   b) Matériels dont il serait fait un plus large emploi en temps de guerre qu'en temps de paix?
   c) Matériels non utilisés en période de paix mais éventuellement largement utilisés en cas de guerre?
3. Avez-vous la possibilité d'entreposer les matériels supplémentaires à acquérir?
4. Possibilités de dislocation oui/non, où?

C. Questions relatives aux abris

Indiquer la place dont vous avez besoin dans des abris sûrs pour:

1. Les archives absolument nécessaires avec indication du nombre requis
   — de classeurs de bureau à 4 tiroirs
   — d'armoires pour fournitures: 100 × 200 × 30 cm.
   — d'armoires pour plans (indiquer les formats).
2. Nombre de places de travail dans l'abri central, en cas d'alertes au degré X.
3. Pour fournitures très importantes avec indication de la grandeur des rayons, etc.
4. Pour machines très importantes avec indication de l'emplacement nécessaire.

D. Généralités

1. Pour votre propre rayon de service
   a) difficultés particulières en cas de guerre
   b) vos tâches en cas de guerre chevaucheront-elles celles d'un secteur de la protection civile? (proposition concernant un entretien avec le chef de service intéressé)
   c) voyez-vous des possibilités de coordination avec d'autres services communaux?
2. Pour d'autres rayons de service
   a) Où voyez-vous des points de crise?
   b) Où manquerait, en cas de guerre, un service compétent?
   c) Pour l'artisanat, l'industrie, les hôpitaux, les homes?

II. Problèmes particuliers

A. Alimentation

1. Propositions concernant la constitution de réserves alimentaires pour cuisiner et prêtes à la consommation naturelle
   a) pour l'organisme de protection civile
   b) pour la population
2. Propositions concernant l'entrepôt décentralisé de vivres auprès des:
   a) détaillants
   b) hôpitaux et homes
   c) cantines

B. Problèmes concernant les écoles et garderies d'enfants

1. Ecoles
   a) combien d'instituteurs sont-ils disponibles à Kilchberg en temps de guerre?
   b) un enseignement par roulement est-il prévu?
   c) des locaux seront-ils libres dans les écoles (pour sans-abri, etc.)?
   d) où manque-t-il des abris pour les enfants? (Des abris sans aération artificielle doivent être complétés d'une ventilation.)
2. Garderies d'enfants
   a) pour enfants dont les parents sont en service
   b) éventuellement pour d'autres enfants en bas âge dont les parents préfèrent les placer contre dédommagement dans des abris où ils sont surveillés et soignés.
   c) Liste des garderies possibles.

C. Problèmes d'éclairage et de chauffage

Propositions concernant l'éclairage et le chauffage de fortune, en cas de suppression du courant électrique et du gaz

1. dans les abris publics
2. dans les abris privés
3. dans les logements

D. Problèmes de remise en état après un bombardement

1. Remplacement de fenêtres par des fenêtres en matière plastique, etc.
2. Matière plastique éventuelle pour revêtement provisoire de toiture, etc.

E. Cuisines de fortune

Propositions de solutions de fortune en cas de suppression du courant électrique et du gaz.

F. Problèmes d'assistance religieuse et d'assistance générale

Assistance spirituelle et morale.

G. Problèmes après le bombardement du Sanatorium de Kilchberg

H. Installation de camps de réfugiés, éventuellement de prisonniers

I. Problèmes de police

La protection civile est et reste non armée.
Qui veille au maintien de la tranquillité et de l'ordre et assure la protection contre le sabotage et le pillage, etc.?